



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 32112

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui préciser, pour le département de l'Essonne, le montant des autorisations de programme inscrites au contrat de plan Etat-régions 1994 - 1999 pour le volet routier, pour des opérations devant faire l'objet de travaux pendant cette période : le montant des autorisations de programme affectées au 1er janvier 1999 en francs et en pourcentage de l'enveloppe prévue ; au 31 décembre 1999, après prolongation d'un an de la durée du plan, le montant des autorisations de programme affectées en francs et en pourcentage de l'enveloppe prévue. Puisque le montant des crédits réellement consommés, sur la durée du plan, sera voisin du montant des autorisations de programmes affectées, ces éléments permettront d'apprécier, à la fin de l'actuel contrat de plan Etat-régions, la réalité de l'action de l'Etat en faveur d'une amélioration de la circulation routière dans le département de l'Essonne.

Texte de la réponse

Les opérations routières inscrites au contrat Etat-région Ile-de-France pour le département de l'Essonne sont les suivantes : le tronc commun A 10-Francilienne (40 MF), la traversée d'Evry par la Francilienne (346 MF), l'élargissement de la Francilienne entre l'autoroute A 6 et la route départementale 33 (250 MF), l'échangeur de Saint-Germain-lès-Arpajon sur la route nationale 20 (23 MF). Les voies collectrices du tronc commun A 10-Francilienne sont en service ; 40,90 MF ont été affectés au cours des années 1994 et 1995, soit un taux de 102,25 %. Pour ce qui concerne le passage de la Francilienne à Evry, le collecteur Ouest du tronc commun A 6-Francilienne a été mis en service en décembre 1998. La mise en service du collecteur situé à l'est est prévue en juin 2000. 378,50 MF ont été affectés entre 1994 et 1998, soit un taux de 109,39 %. Cette année, 42 MF sont programmés, soit un total cumulé de 420,50 MF et un taux de 121,53 %. L'élargissement de la Francilienne entre l'A6 et l'A 5 (soit avec une section complémentaire à l'est de la RD 33) a été déclaré d'utilité publique le 10 janvier 1999. Dans ces conditions, seuls des crédits d'étude et d'acquisitions foncières ont pu y être affectés entre 1994 et 1998, pour un montant de 37,6 MF, soit un taux de 15,04 %. En 1999, il sera procédé à l'élaboration du projet d'exécution et du dossier de consultation des entreprises. 8 MF de crédits d'étude sont programmés pour cela, soit un total accumulé de 45,60 MF et un taux de 18,24 %. L'échangeur RN 20-RD 97 de Saint-Germain-lès-Arpajon a été mis en service en mars 1997. 105,90 MF ont été affectés en 1994 et 1995, soit un taux de 460,43 %. Globalement, le contrat prévoyait une enveloppe de 659 MF. Le montant des autorisations de programme affectées fin 1998 s'élevait à 562,90 MF, soit un taux de 85,42 %. Cette année, 50 MF sont programmés, conduisant à un montant cumulé de 612,90 MF et un taux de 93 %.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32112

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3921

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6325